



Bulletin d'adhésion RETRAITÉS
Année scolaire 2022-2023
HAUTE GARONNE – ARIEGE - GERS

Tel. Portable :

Tel. Fixe:

e-mail :

Nom – prénom :

Adresse postale :

Montant total de la cotisation : 65 € 95 € versée le : / /

Par chèque(s) N° Banque :

 Je souhaite recevoir une attestation pour la mutuelle (MNEC...)**RGPD : ① Renseignements personnels :**

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification aux informations qui vous concernent.

① Je consens à transmettre mes données personnelles au Spelc local qui s'engage à les utiliser conformément aux dispositions légales prévues par le Règlement général sur la Protection des données du 27 avril 2016 (RGPD).

J'autorise :

- Le Spelc local et national à m'adresser les publications éditées par le Spelc :
 Je consens Je ne consens pas
- Le Spelc local et national à m'adresser des informations sur ma messagerie électronique :
 Je consens Je ne consens pas
- Le Spelc local à transmettre mes données personnelles à un tiers au sein de la Fédération des Spelc (Fédération nationale et/ou syndicats locaux) : Je consens Je ne consens pas

Nous vous demandons de bien cocher les cases correspondantes ; sans cela, nous ne pourrons pas vous contacter pour vous communiquer les informations syndicales importantes.

Date:/...../20.....

Signature :

RETRAITÉ(E)S en adhérant au SPELC avant le 31 décembre,

- + vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de votre cotisation
- + Vous marquez votre attachement à la nécessité de l'action et du soutien permanent de la représentation syndicale
- + Vous recevez régulièrement la revue du SPELC et la lettre des retraités
- + Vous avez accès au site Internet du SPELC www.spelc.fr

Cotisation unique

	Montant de la cotisation	Coût après déduction fiscale
Retraité	65 €	22,10 €
Cotisation couple retraité	95 €	32,30 €

Bulletin d'adhésion à retourner **ENTIER** à :
SPELC 31-09
Bâtiment Hermès - boîte 10
55 avenue Louis BREGUET
31400 TOULOUSE

Cette cotisation peut être acquittée en 3 chèques, à l'ordre du SPELC 31-09, envoyés **en même temps** qui **seront prélevés sur 3 mois consécutifs**